



Assemblée Générale ordinaire du 13 octobre 2010

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1

En application des dispositions de l'article des statuts de l'association, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral sur l'exercice 2009.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport financier sur l'exercice 2009 approuve le dit rapport.

L'Assemblée Générale donne quitus au Comité de Direction de sa gestion pour l'exercice 2009.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Trésorier sur le projet de budget rectificatif pour l'exercice 2010 et le projet de budget pour l'exercice 2011 approuve les dits budgets. Elle ratifie le montant des cotisations annuelles pour ces deux exercices, inchangées par rapport à celles fixées pour l'exercice 2009.

Ces montants sont les suivants :

| | |
|------------------------------|---------|
| - Conseils Régionaux : | 9 000 € |
| - Conseil Généraux : | 3 000 € |
| - Villes de : | |
| - de 50 000 habitants : | 500 € |
| 50 000 à 100 000 habitants : | 1 000 € |
| + de 100 000 habitants : | 3 000 € |
| - Chambres Consulaires : | |
| CRCI : | 2 000 € |
| CCI : | 1 000 € |

| | |
|------------------------------------|---------|
| - Ports Autonomes : | 3 000 € |
| - Ports Consulaires : | 1 500 € |
| - Organisations professionnelles : | |
| Transporteurs : | 3 000 € |
| Autres : | 500 € |
| - Membres individuels : | 20 € |

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

En application de l'article 12 des statuts de l'association, il est procédé au renouvellement d'un 1/3 des membres du Comité de Direction qui sont les suivants :

- Conseil Général du Pas de Calais
- Ville de Conflans Sainte Honorine,
- Ville de Nogent sur Oise,
- Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- CCI de l'Oise,
- CRCI du Nord pas de Calais,
- ADPF,
- Ports de Lille,
- Port Autonome du Centre et de l'Ouest,
- AUTF,
- CESER Picardie,
- Marcel Deneux,

L'Assemblée Générale confirme à nouveau au Comité de Direction les membres individuels, les collectivités et organismes ci-dessus lesquels devront désigner leurs représentants nominatifs.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Comité de Direction du 13 octobre 2010

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1

En application de l'article 6 des statuts, le Comité de Direction prend acte de la démission des membres suivants :

- Thourotte,
- Conseil Général de la Somme

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

En application de l'article 13 des statuts de l'association, le Comité de Direction élit son bureau composé des membres suivants :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Président : | Monsieur Philippe MARINI |
| - Premier Vice-Président d'Honneur : | Monsieur Roland NUNGESSER |
| - Vice-Présidents : | Monsieur Michel DELEBARRE |
| | Monsieur Daniel PERCHERON |
| | Monsieur Philippe BONNEVIE |
| | Monsieur Dominique HOESTLANDT |
| | Monsieur Serge CAMINE |
| - Vice-Président Secrétaire Général : | Monsieur Jean-François DALAISE |
| - Vice-Président Trésorier : | Monsieur Léonce Michel DESPREZ |

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.